



UNIVERSITY OF LEEDS

This is a repository copy of *L'hétérogénéité du concept de sécurité : ses implications sur les politiques publiques, la justice et la durabilité des pratiques*.

White Rose Research Online URL for this paper:  
<http://eprints.whiterose.ac.uk/83672/>

Version: Accepted Version

---

**Article:**

Crawford, TAM (2014) *L'hétérogénéité du concept de sécurité : ses implications sur les politiques publiques, la justice et la durabilité des pratiques*. *Cahiers de la securite et de la justice*, 27/28. 25 - 34 (10). ISSN 1774-475X

---

**Reuse**

Unless indicated otherwise, fulltext items are protected by copyright with all rights reserved. The copyright exception in section 29 of the Copyright, Designs and Patents Act 1988 allows the making of a single copy solely for the purpose of non-commercial research or private study within the limits of fair dealing. The publisher or other rights-holder may allow further reproduction and re-use of this version - refer to the White Rose Research Online record for this item. Where records identify the publisher as the copyright holder, users can verify any specific terms of use on the publisher's website.

**Takedown**

If you consider content in White Rose Research Online to be in breach of UK law, please notify us by emailing [eprints@whiterose.ac.uk](mailto:eprints@whiterose.ac.uk) including the URL of the record and the reason for the withdrawal request.



[eprints@whiterose.ac.uk](mailto:eprints@whiterose.ac.uk)  
<https://eprints.whiterose.ac.uk/>

## **L'hétérogénéité du concept de sécurité : ses implications sur les politiques publiques, la justice et la durabilité des pratiques**

Adam Crawford

### **Introduction**

Cet article a pour objectif d'évaluer et d'explorer différentes tendances liées entre elles ainsi que leurs implications par rapport à notre vision de la sécurité et de la justice dans les sociétés contemporaines. Pour cela, je vais insister sur les évolutions au Royaume-Uni mais également, à une échelle plus large, décrire et évoquer des comparaisons transeuropéennes lorsqu'elles s'avèrent pertinentes. Mon argumentation sera construite autour de l'élaboration et de l'étude de deux tendances contemporaines interconnectées qui apparaissent clairement dans les sociétés européennes bien qu'elles s'expriment parfois différemment, reflétant des contextes politiques et culturels différents. Ces deux tendances sont les suivantes : d'une part, le développement de la « sécurité publique » comme secteur de politique holistique, notamment au niveau du territoire (ville/région) et, d'autre part, l'évolution de la notion de sécurité en concept hétérogène. Je m'intéresserai tout particulièrement au caractère évolutif et social de la sécurité ainsi qu'à ses dimensions temporelle et distributive. L'objectif est de présenter les ramifications grandissantes et tournées vers l'avenir des pratiques de sécurisation. En conclusion, j'examinerai brièvement les implications de ces dynamiques par rapport à notre façon d'envisager les relations tendues entre sécurité, liberté et justice. J'analyserai les implications des discussions précédentes afin de définir la façon dont nous pouvons concevoir la notion de « sécurité durable ». Pour cela, j'élaborerai une conceptualisation de la sécurité dont les normes sont ancrées dans des notions de justice sociale et qui ne soit pas trop influente ni envahissante. Ceux qui assurent la sécurité sur le court terme doivent vivre avec le risque et la menace sans provoquer d'injustices et d'inégalités sociales, ni compromettre la sécurité future en générant de nouvelles sources d'insécurité.

### **L'essor de la « sécurité publique »**

Comme nous le rappellent à juste titre les historiens, nous vivons à l'époque la plus sûre, la plus stable socialement et la plus civique de l'histoire de l'humanité, tout particulièrement en Europe. Les dangers menaçant notre vie et notre personne sont moins nombreux et moins fréquents que par le passé. Nous vivons plus longtemps et la plupart du temps, de façon plus prospère. Toutefois, ironiquement, comme le souligne Zygmunt Bauman, c'est aujourd'hui et maintenant que « l'inclination à la peur et l'obsession sécuritaire ont progressé de la façon la plus spectaculaire au cours de ces dernières années ».<sup>1</sup> C'est dans ce contexte paradoxal, au sein duquel l'étendue de la liberté et de l'autonomie individuelles semblent s'être développée, que cette quête obsessionnelle de sécurité, d'ordre et de civilité, menée tant par les gouvernements que par les citoyens, façonne différents aspects de la vie quotidienne et détermine sa gestion contemporaine. En dépit d'une relative sécurité par rapport aux personnes et aux biens et de la baisse du niveau global de la criminalité dans de nombreux pays occidentaux au cours des dernières décennies (au moins depuis le milieu des années

---

<sup>1</sup> Bauman, Z. (2006) *Liquid Fear*, Cambridge : Polity, p. 130.

1990), la gestion des menaces envers la sécurité des personnes et l'ordre public local est devenue l'une des principales préoccupations des gouvernements. Ces menaces sont devenues le point central de l'attention, ainsi que des différentes activités et actions. Par conséquent, les peurs issues de et alimentées par)

+ des insécurités subjectives et existentielles sont devenues bien réelles du fait de leurs conséquences. Elles se stimulent et s'amplifient désormais elles-mêmes. Dans la mesure où elles entraînent des actions défensives et alimentent des quêtes institutionnelles de sécurité totale (impossible à atteindre), elles ont tendance à disséminer des rappels tangibles de nos vulnérabilités et de nos angoisses, apportant de la sorte une crédibilité et un caractère imminent aux menaces dont émanent les peurs concernant la sécurité.

En Europe, on a assisté au cours des trente dernières années environ à l'émergence et à l'institutionnalisation d'une nouvelle politique urbaine dont la sécurité publique est devenue l'une des préoccupations centrales.<sup>2</sup> Cette politique est caractérisée par les éléments suivants :

- une concentration sur une prévention proactive plutôt que sur une détection réactive ;
- l'accent mis sur des problèmes sociaux plus larges, incluant des préjudices définis plus globalement, la qualité de vie, les comportements antisociaux et les atteintes à l'ordre public ;
- une concentration sur des moyens de contrôle social informel et des ordres normatifs locaux, ainsi que sur la manière dont ils sont liés et connectés avec les systèmes de contrôle officiels ;
- une mise en œuvre par le biais de dispositions locales décentralisées – « les problèmes locaux nécessitent des solutions locales » ;
- une mise en œuvre par le biais d'une approche de partenariats, rassemblant différents organismes et parties prenantes au sein de réseaux horizontaux ;
- une volonté d'apporter des solutions globales élaborées en fonction du problème posé et non pas définies d'après les moyens ou les structures le plus immédiatement disponibles pour résoudre le problème en question.

Cette nouvelle politique est déterminée par une approche partenariale de la gestion des problèmes de sécurité et est pensée de manière globale. En Angleterre et au Pays de Galles, cette politique a été institutionnalisée sous la forme du Crime and Disorder Act de 1998 (loi sur la criminalité et les troubles à l'ordre public) et des partenariats pour la sécurité communautaire qu'il a engendrés.<sup>3</sup> Dans d'autres pays européens, elle a donné lieu à des dispositions analogues, quoique différentes. Ainsi, les « partenariats de prévention » sont devenus un élément constitutif de la lutte contre la criminalité contemporaine.<sup>4</sup>

Ces partenariats, qui cherchent généralement à rassembler des représentants des secteurs public, privé et associatif, constituent peut-être une évolution cruciale de la gestion de la criminalité et des problèmes sociaux. De manière significative, cette nouvelle approche établit que les causes de la criminalité ainsi que les éléments qui la favorisent sont largement hors de portée du système de justice pénale traditionnel. Elle reconnaît qu'il n'existe pas une seule solution possible à la criminalité mais qu'il s'agit d'une problématique possédant de multiples facettes, à la fois du point de vue de ses causes et de celui de ses effets. Ainsi, elle intègre les interconnexions entre les problèmes locaux et les processus, les forces et les flux transnationaux. Elle reconnaît en outre la nécessité d'apporter à la criminalité des réponses sociales reflétant la nature du phénomène en lui-même et ses facteurs multiples. Elle permet

---

<sup>2</sup> Crawford, A. (1997) *The Local Governance of Crime: Appeals to Community and Partnerships*, Oxford : Clarendon Press.

<sup>3</sup> Crawford, A. (2007) "Crime Prevention and Community Safety", in Maguire, M., Morgan, R. and Reiner, R. (eds) *The Oxford Handbook of Criminology* (4<sup>th</sup> edition), Oxford : Oxford University Press, p. 866-909.

<sup>4</sup> Crawford, A., (ed.) (2009) *Crime Prevention Policies in Comparative Perspective*, Cullompton : Willan Publishing, p. 1-37.

également une approche holistique de la criminalité, de la sécurité communautaire et des questions afférentes « centrée sur le problème » et non « dictée par la bureaucratie » et favorise la coordination du potentiel ainsi que la mise en commun des expertises, des informations et des ressources. De cette façon, les partenariats locaux pour la sécurité remettent en question un grand nombre de présomptions administratives concernant les savoir-faire professionnels, les spécialisations et le cloisonnement disciplinaire. En théorie, cette approche offre une réponse différenciée qui n'est ni segmentée ni compartimentée et génère une activité généralisée et non spécialisée, fondée sur les habitudes et la conscience de l'ensemble des citoyens et des organismes. Ainsi, elle s'adapte à (et facilite) une réorganisation des pouvoirs au sein de/entre l'État, la communauté, les secteurs bénévole et commercial, en encourageant une société civile plus participative. Dans le cadre de ce nouveau « partenariat », les citoyens deviennent des agents actifs qui contribuent à assurer leur propre sécurité.

Sur le plan conceptuel, l'élargissement de la prévention de la criminalité, s'écartant de la focalisation sur la criminalité et les opportunités criminelles, est illustré par un cadre discursif plus large au sein duquel elle se situe le plus souvent. Dans de nombreux pays européens, la terminologie de la prévention de la criminalité a été remplacée par d'autres termes reflétant cette évolution, tels que « sécurité communautaire », « sécurité locale », « sécurité urbaine », « gouvernance locale », etc. La création de partenariats pour la sécurité ou de réseaux de sécurité au niveau local (ville ou région) a constitué une notion centrale pour l'institutionnalisation et la mise en œuvre de ces politiques. Ces partenariats et réseaux impliquent la coordination d'organismes, d'acteurs et d'intérêts locaux dans le cadre de relations de travail pluridisciplinaires et inter-organisationnelles. Toutefois, les expériences de nombreuses juridictions européennes indiquent que la réalisation de partenariats constitue un défi considérable. Des organismes clés ont fréquemment refusé de s'impliquer, tandis que d'autres dominaient l'ordre du jour. Des tensions entre le contrôle gouvernemental centralisé et les demandes et les intérêts locaux ont, dans de nombreux cas, entravé le développement, de sorte que dans certains pays, le partenariat s'est orienté sur le respect des programmes nationaux ou sur les indicateurs de performances, sans tenir compte de son rôle d'identification et de gestion des priorités locales. Malgré une rhétorique de gestion locale et de décentralisation, nombre de gouvernements nationaux semblent avoir été incapables ou avoir refusé d'adopter une approche de non-intervention par rapport aux partenariats de sécurité locaux. Toutefois, lorsque des systèmes solides de décentralisation et de fédéralisme existent, les perspectives pour une autonomie locale sont apparues plus réelles.

Les interconnexions entre les risques et les menaces sécuritaires contemporains qui dépassent les frontières nationales, ont à la fois renforcé et limité les compétences de l'État-nation devant gérer à lui seul la criminalité et ont brouillé la distinction entre sécurité extérieure et sécurité intérieure, ainsi que le rôle des institutions mises en place pour les assurer, à savoir l'armée et la police. Dans notre monde contemporain fluctuant, les frontières et les limites (à la fois physiques et conceptuelles) sont devenues de plus en plus imperméables.<sup>5</sup> Les insécurités à l'échelle locale et internationale se forment l'une l'autre et interagissent. On considère désormais que, d'une part, les mesures de maintien de l'ordre et de sécurité destinées à empêcher et à gérer les menaces internationales nécessitent des données et des réponses locales et, d'autre part, que l'expérience et l'importance de la sécurité à l'échelle du quartier sont induites et influencées par des tendances, des évolutions et des conflits internationaux. L'insécurité peut trouver ses racines dans des injustices et des conflits existant à la fois à l'échelle locale et dans d'autres régions du monde. Ainsi, on estime que la

---

<sup>5</sup> Bauman, Z. (2000) *Liquid Modernity*, Cambridge : Polity Press.

génération comme l'atténuation de nouveaux risques se trouve désormais hors de contrôle de l'État-nation traditionnel, de sorte que les politiques nationales et les cadres politiques construits autour de l'État ne permettent pas à eux seuls de contrôler la sécurité en l'absence d'une réelle collaboration internationale et de l'implication d'organismes privés, bénévoles et communautaires.

La hausse considérable des dépenses liées à la sécurité assurée par l'État a également remis en question l'idée traditionnelle d'un cordon ombilical reliant la sécurité aux États-nations. Le défi qu'a constitué la crise budgétaire des années 1970 pour les États-providence en Europe, associé à l'émergence du néo-libéralisme, a entraîné une reconfiguration des risques, dont certains étaient maîtrisés grâce à différentes formes d'assurance sociale. Par conséquent, le risque, ainsi que la responsabilité de sa gestion, ont été progressivement individualisés et privatisés.<sup>6</sup> Le résultat attendu est le suivant : d'une part, une reconnaissance de la part des entreprises, des distributeurs, des concepteurs, des urbanistes, des autorités municipales et des citoyens de leur responsabilité en matière de sécurité et de prévention des risques et de la criminalité et d'autre part, la création de réseaux d'acteurs plus performants qui commencent à remettre en question la notion centrale selon laquelle la sécurité, la lutte contre la criminalité et le maintien de la paix constituent inévitablement et invariablement une mission de spécialistes dont la meilleure prise en charge s'effectuera par des institutions nationales distinctes. Cette situation a également entraîné un partage des responsabilités et le développement de partenariats entre des organismes publics, privés, bénévoles et communautaires. En dépit du lien historique entre la sécurité et les pratiques de l'État-nation (notamment celles associées à la construction de celui-ci), la sécurité ne peut plus (à supposer qu'elle l'ait jamais pu) se réduire à des stratégies à visée précise des gouvernements qui tâchent d'assurer leur défense et celle des intérêts explicites de leurs citoyens. Cette évolution a été rendue lisible en partie par le concept de « gouvernance de la sécurité », selon lequel les États ne constituent que l'un des acteurs (bien que leur importance soit considérable) permettant d'assurer la sécurité.<sup>7</sup>

Outre cette nouvelle politique et du fait, au moins partiellement, de sa nature inter-organisationnelle, plus vaste et différenciée, la terminologie de la sécurité associée à son orientation vers le futur a commencé à dominer la gouvernance urbaine et les politiques de sécurité locales. Les intérêts variés de différents organismes publics, privés et bénévoles ont été réunis autour de préoccupations sécuritaires par le biais de réseaux à l'échelle de la ville et de la région, annonçant une logique de prévention, d'anticipation et d'intervention précoce. Ces partenariats de prévention ont cherché de différentes manières à définir des modes d'action dans le présent avec l'objectif de sécuriser l'avenir. L'évolution actuelle sur la gestion des risques futurs a soulevé des questions concernant la solidité et la fiabilité de l'évaluation des risques. La prévention, l'anticipation et la gestion des insécurités et des risques futurs nécessitent « d'amener le futur dans le présent ». Cette entreprise s'appuie nécessairement sur des connaissances héritées du passé. Si la science de la « prédiction » a considérablement influencé la sphère de la lutte contre la criminalité et l'insécurité sous la forme de technologies et de discours « actuariels »,<sup>8</sup> la base scientifique pour la prévention et l'anticipation demeure peu concluante et très ambiguë. Les faux éléments positifs, tout comme les faux éléments négatifs, abondent. Lorsqu'il s'agit de gouverner l'avenir,

---

<sup>6</sup> Beck, U. and Beck-Gernsheim, E. (2001) *Individualization*, Sage.

<sup>7</sup> L. Johnston et C. Shearing (2003) *Governing Security*, Londres : Routledge.

<sup>8</sup> M. Feeley et J. Simon (1994) "Actuarial Justice: The Emerging New Criminal Law" dans D. Nelken (ed.) *The Futures of Criminology*, Londres : Sage.

l'incertitude prévaut. De ce fait, les pouvoirs publics sont contraints de « gouverner selon les limites de leurs connaissances ».<sup>9</sup>

Viennent s'ajouter à cela le développement de l'utilisation de bases de données, les fichiers génétiques et l'établissement de profils de risque. La collecte, la recherche et l'inspection d'informations et de données personnelles sont mises au premier plan pour « l'organisation de l'incertitude » et la « gestion des risques ». La recherche de nouvelles sources d'informations sur lesquelles construire des stratégies génère une myriade de signaux d'identification précoce des « risques potentiels » et de catégorisations de « populations suspectes », ou ce que Zedner désigne avec justesse par le terme de « pré-crime ».<sup>10</sup> Cela mène à l'identification de différentes formes de comportements ou d'activités considérés comme des « menaces potentielles à l'ordre public » et donc « criminalisables », non pas en eux-mêmes (parce qu'ils constitueraient un danger direct pour les autres), mais parce qu'ils sont perçus, selon une perspective d'évolution et de temporalité, comme précurseurs, d'une certaine manière, d'un comportement délictueux ou criminel. Il peut s'agir d'un comportement qui n'est pas encore délictueux mais qui est considéré comme un indicateur d'une possible ou probable conduite criminelle future. Un « comportement antisocial » constitue un exemple de « pré-crime » annonçant une intervention précoce. De même, les préoccupations actuelles concernant « l'échec » de la famille et le mauvais exercice des responsabilités parentales par rapport à la criminalité chez les jeunes ont été justifiées en faisant référence aux conséquences possibles d'une absence d'intervention.

Dans des conditions d'incertitude, plutôt que de choisir l'inaction, l'accent mis sur l'anticipation et la prévention a donné naissance à une logique de « précaution ».<sup>11</sup> Dans une culture de l'insécurité qui rejette le risque, anticiper et devancer les préjudices potentiels implique une mobilisation pour le principe de précaution. Une approche fondée sur le principe de précaution implique une responsabilité d'intervention et de protection du public par rapport à une exposition au danger lorsque les recherches scientifiques sont insuffisantes, non concluantes ou incertaines mais qu'il existe des indications d'effets négatifs ou de risques possibles. Elle détache ainsi « l'action » des « preuves ». Des décisions prises dans un contexte d'incertitude deviennent influencées par la question « et si jamais ? », entraînant l'identification de « scénarios du pire » et de leurs conséquences catastrophiques potentielles, sans une compréhension claire de la probabilité que de tels scénarios se réalisent.<sup>12</sup> Dans de telles circonstances, les réponses à la question « et si jamais ? » provoquent une réaction qui est le plus souvent induite par les scénarios du pire.

### **L'hétérogénéité du concept de sécurité**

Comme l'indique le débat précédent, la sécurité est devenue un concept stratégique de plus en plus important par le biais duquel différents domaines de la vie économique et sociale sont envisagés et gouvernés. Alors que les menaces contemporaines et les menaces à l'ordre public sont de plus en plus complexes et interconnectées, le concept de sécurité n'est plus statique mais fluctuant, influencé par l'interaction de différents facteurs, de différents domaines et de différentes forces. On peut donc affirmer que la sécurité possède une dimension temporelle et évolutive. Les insécurités évoluent et se transforment, de nouvelles menaces apparaissent et la perception des mesures « adaptées » pour traiter ces menaces se

---

<sup>9</sup> C. Aradua et R. van Munster. (2007) 'Governing Terrorism Through Risk: Taking Precautions, (un)Knowing the Future', *European Journal of International Relations*, 13(1), 89-115.

<sup>10</sup> L. Zedner (2007) "Pre-Crime and Post-Criminology", *Theoretical Criminology*, 11(2), 261-81.

<sup>11</sup> C. Sunstein (2005) *Laws of Fear: Beyond the Precautionary Principle*, Cambridge : Cambridge University Press.

<sup>12</sup> C. Sunstein (2007) *Worst-Case Scenarios*, Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press.

modifie également. Les valeurs sociales, les principes éthiques, les normes culturelles et les données démographiques (qui se trouvent entre les demandes et les réponses sécuritaires) sont soumis à des variations continues. Les pratiques de gestion de la sécurité évoluent également et de nouvelles technologies et activités font l'objet d'innovations, alors que la sécurité domine de plus en plus de domaines de la vie sociale. Sous différentes formes, la sécurité est en pleine évolution et cette évolution la conduit également à s'élargir et à s'étendre à de nouveaux domaines. Elle est devenue un concept organisateur central pour l'exercice de l'autorité dans de nombreux secteurs, de sorte que de nouveaux domaines politiques sont désormais « gouvernés par l'(in)sécurité » (de la même façon que Simon affirme que les sociétés contemporaines « gouvernent de plus en plus par le crime »).<sup>13</sup> Le concept de sécurité a non seulement colonisé les politiques sociales telles que le logement, la santé, l'éducation et l'emploi<sup>14</sup>, mais son hétérogénéité s'étend bien plus loin. Depuis l'eau, l'alimentation et le bien-être humain jusqu'aux conflits internationaux, en passant par la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, les technologies, les discours et les métaphores associés à la sécurité sont devenus des éléments caractéristiques des institutions et des organes gouvernementaux contemporains. Le discours sur la sécurité est devenu à la fois plus important, davantage axé sur les conséquences et plus incontrôlé.

La commercialisation de la sécurité en tant que produit a constitué un moteur important de la sécurisation croissante de différents aspects de la vie sociale et publique. Le marché florissant de la sécurité a représenté l'un des éléments clés de la croissance à travers le monde au cours des dernières décennies. Dans certaines régions du monde, le secteur privé a comblé des vides en matière de sécurité qui avaient été laissés ou n'avaient jamais été remplis par l'État. Dans d'autres régions (comme au Royaume-Uni), le développement de la sécurité privée s'est effectué principalement parallèlement au développement des services de la police publique.<sup>15</sup> Ainsi, dans certaines juridictions et dans certains champs d'intervention, le développement du secteur privé n'est pas né d'un retrait direct des services de police publics pas plus qu'il ne s'est réalisé au détriment de ceux-ci. De façon cruciale, la sécurité en tant que produit entraîne une distribution inéquitable de l'(in)sécurité, les individus ayant les moyens d'obtenir la sécurité s'écartant des « autres individus » dangereux dans des enclaves sûres et des enceintes de sécurité. Tandis que certaines zones disposent d'un excès de services de police et de sécurité, d'autres présentent un déficit avéré. L'accès à davantage de sécurité par le biais du marché est déterminé en premier lieu par les capacités financières et organisationnelles d'individus, de groupes et d'entreprises à se rassembler. L'un des paradoxes centraux de la lutte contre la criminalité est que l'on observe souvent une relation inversée entre l'activité et les besoins. Dans ce contexte, la sécurité peut devenir un « produit de positionnement » défini par la richesse, l'accès à des services de protection et l'appartenance à des enceintes sécurisées. La « sécurité » est alors moins liée à la dimension personnelle qu'au degré plus ou moins grand d'isolement à l'intérieur d'environnements résidentiels, professionnels, de consommation et à l'intensité de déplacements d'individus ou de « groupes douteux », voire même de foules en général.<sup>16</sup> Toutefois, ironiquement, les investissements dans la sécurité ne résolvent pas nécessairement les dilemmes existentiels d'individus ou de groupes quant à leur rapport à l'insécurité (les « sécurisés anxieux »), la

---

<sup>13</sup> J. Simon (2007) *Governing Through Crime*, Oxford : Oxford University Press.

<sup>14</sup> NDT : Selon un dispositif en vigueur au Royaume-Uni, les chômeurs de longue durée doivent effectuer des travaux d'intérêt général.

<sup>15</sup> Au moins jusqu'en 2010, voir A. Barker et A. Crawford (2013) "Policing urban insecurities through visible patrols: Managing public expectations in times of fiscal restraint", dans R. Lippert et K. Walby (eds) *Policing Cities: Urban Securitization and Regulation in a 21<sup>st</sup> Century World*, Londres : Routledge, p. 11-28.

<sup>16</sup> M. Davis (1990) *City of Quartz: Excavating the Future in Los Angeles*, Londres : Verso, p. 224.

sécurité objective pouvant coexister en effet (et coexistant fréquemment) avec une insécurité subjective générale.

Si les pratiques de sécurité privées présentent parfois des bienfaits en accord avec des valeurs sociales plus larges et les intérêts de groupes plus vastes, elles peuvent également affecter la sphère publique de façon négative et avoir un effet déstabilisateur sur la cohésion sociale.<sup>17</sup> La demande de sécurité en tant que produit ne correspond pas toujours à une volonté de justice. Les pratiques de sécurité privées et la justice sociale ne coïncident pas forcément, même si elles ne sont pas toujours contradictoires. La répartition inéquitable des forces de police au profit des zones les plus aisées doit inciter les gouvernements à réfléchir à des solutions créatives pour répondre au déficit de sécurité existant dans certaines des zones les plus pauvres et réduire ainsi les inégalités de cette répartition. En somme, la sécurité possède un caractère clairement social, non seulement du fait que l'insécurité objective est générée socialement mais également parce que l'expérience subjective du sentiment de sécurité est conditionnée socialement. Nous comptons sur les autres pour notre propre sécurité. De même, nos mesures de sécurité ont des conséquences sociales sur les autres.<sup>18</sup> Selon Loader et Walker, la sécurité est un bien public et est de ce fait impliquée dans le processus de construction de la communauté sociale et donc de la communauté politique ; l'État représente une « vertu nécessaire » pour assurer la sécurité.<sup>19</sup>

La montée en puissance de la sécurité nous alerte, d'une part, sur les éventuels effets négatifs d'une « sécurisation »<sup>20</sup>, ce terme désignant les processus par lesquels des groupes d'individus construisent une notion de « menace sécuritaire » et, d'autre part, sur les conséquences très concrètes d'un traitement de tous les problèmes par le seul prisme de la « sécurité ». Quelles sont les conséquences négatives d'un point de vue éthique, analytique et social de l'identification et de la construction de nouveaux objets de sécurité et de politiques structurantes en termes de sécurité ? Il semble que grâce à l'évocation du « nom de la sécurité », des éléments qui auraient ordinairement été intenable sur le plan politique deviennent non seulement concevables, mais même acceptables, comme le montre l'exemple de la mise en place de nouveaux pouvoirs législatifs extraordinaires ou exceptionnels. La « sécurisation » de la vie sociale peut ainsi être envisagée comme une réalité fondée sur une dépolitisation des questions et des problèmes liés à l'ordre public, avec pour conséquence le fait que d'autres moyens de répondre à ces questions et problèmes sont mis de côté ou en suspens.<sup>21</sup> L'objectif de sécurité peut ainsi devenir une justification de ce qu'Ericson nomme la « contre-loi », c'est-à-dire celle par laquelle « de nouvelles lois entrent en vigueur et de nouveaux usages de la législation existante sont inventés dans le but d'affaiblir ou de détruire les principes, normes et procédures traditionnels du droit pénal venant entraver la gestion préventive des sources de danger imaginées ».<sup>22</sup> À la lumière de ces considérations, « la contre-loi de la sécurité est destinée à surenchériser sur le droit qui cherche à protéger les citoyens des dérives de la sécurité ».<sup>23</sup> Ainsi, dans certaines circonstances, « un excès de

---

<sup>17</sup> A. Crawford (2011) "From the Shopping Mall to the Street Corner: Dynamics of Exclusion in the Governance of Public Space", dans A. Crawford (ed.) *International and Comparative Criminal Justice and Urban Governance*, Cambridge University Press, p. 483-518.

<sup>18</sup> I. Loader et N. Walker (2007) *Civilizing Security*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 161.

<sup>19</sup> I. Loader et N. Walker (2006) "Necessary virtues: The legitimate place of the state in the production of security", dans J. Wood et B. Dupont (eds) *Democracy, Society and the Governance of Security*, Cambridge University Press, p. 165-95.

<sup>20</sup> M. McDonald (2008) "Securitisation and the Construction of Security", *European Journal of International Relations*, 14(4): 563-587.

<sup>21</sup> O. Wæver (1995) "Securization and Desecurization", dans R. Lipschutz, (ed.) *On Security*, Columbia University Press, p. 46-86.

<sup>22</sup> R. Ericson (2007) *Crime in an Insecure World*, Cambridge : Polity Press, p. 27.

<sup>23</sup> Ibid., p. 163.



sécurité »<sup>24</sup> cessera d'être un bien public pour devenir un élément toxique, corrosif, qui ronge les normes éthiques et sociales ainsi que les valeurs d'une société.

L'utilisation de la législation dans le but d'accroître la sécurité a été particulièrement importante à la suite du 11 septembre, avec la mise en place de réformes antiterroristes dans un contexte où la menace de la violence terroriste a été utilisée pour réduire les droits traditionnels des individus et contourner les procédures régulières.<sup>25</sup> Depuis le 11 septembre, la visée et la substance du droit pénal ont profondément changé, en particulier dans les juridictions britanniques et américaines.<sup>26</sup> La recherche d'une sécurité maximale a engendré de nouvelles infractions inchoatives, voire pré-inchoatives, ainsi que l'accentuation de l'aspect préventif de la criminalisation. Cependant, il serait erroné d'affirmer que le 11 septembre a constitué l'unique catalyseur à l'origine de ce basculement. Une logique de prévention était déjà bien établie et des formes de contre-loi avaient déjà assuré une base solide avant ces événements. Au Royaume-Uni, le Crime and Disorder Act de 1998 a instauré de manière décisive un aspect préventif de la criminalisation et introduit de nouveaux décrets administratifs/judiciaires préventifs hybrides sous la forme de l'anti-social behaviour order (ASBO, décret relatif aux comportements antisociaux). Une nouvelle catégorie de comportements définis confusément comme « antisociaux » a ainsi fait l'objet d'une criminalisation préventive.<sup>27</sup>

La mise en avant du droit à la sécurité en tant que droit fondamental constitue un exemple emblématique de « contre-loi ».<sup>28</sup> Pour certains défenseurs de cette vision, la sécurité est le « droit élémentaire sur lequel sont fondés tous les autres ».<sup>29</sup> Si les droits de l'homme sont fréquemment invoqués pour limiter les dérives de la sécurité, la nature de la relation entre droits de l'homme, sécurité et justice ne peut pas être définie selon un cadre au sein duquel les droits de la personne serviraient de limite par rapport à la portée coercitive du droit pénal et des institutions nationales et où ils joueraient un rôle de contrepoids par rapport à la sécurisation. L'affirmation du droit à la sécurité est exploitée politiquement de façon croissante pour justifier des pouvoirs de surveillance accrus, une plus forte autorité policière, un développement de la détention provisoire et des mesures préventives face des risques.<sup>30</sup> La volonté d'utiliser le droit à la sécurité comme méta-droit et, par conséquent, de réordonner le classement des différentes priorités des droits, présente « le risque que les droits eux-mêmes se trouvent sécurisés ».<sup>31</sup> Les menaces à la sécurité contemporaines allant de la violence terroriste à des crimes de « droit commun » en passant par les troubles à l'ordre public et les comportements antisociaux, représentent sans aucun doute des défis réels et pressants pour les gouvernements, les entreprises et les citoyens. Mais il y a un risque évident que la façon dont nous interprétons les risques et les dangers 'inconnus » et dont nous y répondons mène à

---

<sup>24</sup> L. Zedner (2003) "Too Much Security?", *International Journal of the Sociology of Law*, 31: 155-84.

<sup>25</sup> L. Zedner (2007) "Seeking security by eroding rights: The Side-Stepping of Due Process", dans B. Goold et L. Lazarus (eds) *Security and Human Rights*, Oxford : Hart Publishing, p. 257-75.

<sup>26</sup> A. Ashworth et L. Zedner (2012) "Prevention and Criminalization: Justification and Limits", *New Criminal Law Review*, 15, 542-71.

<sup>27</sup> A. Crawford, (2009) "Governing through Anti-Social Behaviour: Regulatory Challenges to Criminal Justice", *British Journal of Criminology*, 49(6), 810-31.

<sup>28</sup> H. Shue (1996) *Basic Rights: Subsistence, Affluence and US Foreign Policy*, (2<sup>nd</sup> ed.) Princeton University Press.

<sup>29</sup> Comme l'a exprimé en mai 2007 le ministre de l'intérieur britannique de l'époque, John Reid, dans un discours adressé à Venise aux ministres des 6 plus grandes nations européennes– voir [http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk\\_politics/6648849.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk_politics/6648849.stm)

<sup>30</sup> L. Lazarus (2007) "Mapping the Right to Security" dans B. Goold and L. Lazarus (eds) *Security and Human Rights*, Oxford : Hart Publishing, pp. 325-46.

<sup>31</sup> L. Lazarus (2011) "The Right to Security - Securing Rights or Securitizing Rights", dans R. Dickinson, E. Katselli, C. Murray et O.W. Pedersen (eds) *Examining Critical Perspectives on Human Rights*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 87-106.

l'affaiblissement de certaines valeurs et de certains principes centraux de justice, en réduisant les relations de confiance sociale et de tolérance mutuelle. Par conséquent, l'équilibre entre sécurité et liberté est peut-être devenu le principal enjeu contemporain pour les États européens.

Un grand nombre d'évolutions récentes allant dans le sens du renforcement de la sécurité protège en réalité la sécurité de certains tout en négligeant la sécurité des autres, voire en l'affaiblissant activement. Ces évolutions ont des implications et des effets négatifs par rapport à des groupes marginaux ou marginalisés au sein de nos sociétés sur lesquels les groupes dominants projettent leurs peurs et leurs angoisses. Par conséquent, pour s'attaquer au mélange distributif de sécurité et de liberté, il est essentiel de déterminer ce qui doit être accru ou réduit ; « les peurs de qui ? », « la sécurité de qui ? » et « la liberté de qui ? ». Il s'agit là de questions cruciales par rapport à la répartition inégale de la sécurité entre les différents groupes sociaux : hommes/femmes et minorités/majorités. Ces questions deviennent toutefois moins évidentes dans des débats relatifs aux menaces terroristes et à la violence politique, ainsi qu'à d'autres peurs contemporaines et aux réponses qui y sont apportées. Néanmoins, dans la confrontation politique entre peur et liberté, lorsque cela s'avère nécessaire, les actions portant atteinte aux libertés sont plus facilement justifiables si ceux qui les soutiennent en portent également la charge.

### **Une sécurité durable**

Comme nous l'avons démontré, la sécurité possède des dimensions à la fois temporelles, socio-spatiales et distributives. Tout d'abord, la temporalité est centrale pour tous les projets concernant la sécurité et influe sur les expériences et les perspectives qui en découlent.<sup>32</sup> Contrairement à la vision rétrospective de la justice pénale qui cherche de manière normative à réordonner le passé, la sécurité se tourne vers ce qui est à venir. Non seulement la sécurité évolue continuellement et se transforme en tant que concept (au fur et à mesure de l'évolution des risques et des menaces, mais aussi des pratiques et des technologies), mais elle est clairement orientée vers l'avenir. La sécurité consiste non seulement à gérer des menaces et des risques actuels mais, également, à influencer des futurs encore inconnus. Lorsque nous pensons à notre sécurité, nous ne pensons pas uniquement au moment présent mais nous nous projetons vers l'avenir. Ainsi, les technologies, les mentalités et les pratiques relatives à la sécurité apportent des assurances par rapport à l'avenir et génèrent des perspectives sur lesquelles les individus peuvent compter et s'appuyer.

Le concept de « développement durable » a souvent été utilisé dans le cadre d'études environnementales et sur le développement humain. Dans ces contextes, le développement durable est défini comme une réponse à des besoins à court terme sans compromettre la capacité des générations futures à « répondre à leurs propres besoins ».<sup>33</sup> Le concept de besoins et l'idée de limites déterminées par l'état d'avancement des technologies et de l'organisation sociale, en rapport avec leur capacité commune à répondre aux besoins présents et futurs, sont centraux. La notion de « durabilité sociale » implique une vision pluridisciplinaire de par ses liens avec une « durabilité économique » et « environnementale », tout en privilégiant les valeurs sociétales et les normes sociales. Afin de produire des sociétés durables, nous devons mieux comprendre et chercher à modifier les

---

<sup>32</sup> M. Valverde (à venir) "Time and Space in the Governance of Security", *Criminology and Criminal Justice*.

<sup>33</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) *Our Common Future*, Brundtland Report, Oxford : Oxford University Press.

pratiques et les comportements qui ne sont pas viables, ceux qui, dans un contexte sécuritaire, affaiblissent les principes éthiques comme les valeurs normatives et favorisent des inégalités générant des conflits et des insécurités futurs. Des pratiques de sécurité durables peuvent donc être définies comme des pratiques répondant aux besoins actuels sans compromettre le bien-être futur par le biais d'impacts négatifs sur la société, de l'affaiblissement d'autres valeurs sociales fondamentales telles que la confiance et la légitimité, ou de l'érosion des principes de liberté, de procédure régulière et d'égalité de traitement.

Tout comme la sécurité, la durabilité comprend une notion de temporalité ; il s'agit d'un processus continu affichant le mouvement, répondant au changement et nécessitant une réflexion ouverte et non un état fixe à atteindre. Ainsi, la notion de « sécurité durable » est utile du fait qu'elle place au premier plan les disparités temporelles et spatiales des pratiques de sécurité et leurs implications pour les libertés des peuples et leur expérience de la (l'in)justice, à la fois aujourd'hui et demain. En plus de ses attributs analytiques, la notion de sécurité durable possède des propriétés normatives et politiques. Tout d'abord, elle met en avant l'égalité d'accès à des biens et à des services essentiels comme condition vitale pour des communautés durables, dans le sens où les inégalités alimentent les insécurités. De cette façon, la sécurité ne doit pas être traitée comme un bien devant être porté intrinsèquement à son maximum mais comme un but à atteindre, autant que possible au même niveau pour tous de manière à réduire les inégalités. En outre, elle souligne l'égalité entre les générations, dans le sens où les générations futures ne doivent pas être désavantagées par les actes de la génération actuelle. Enfin, elle remet en question le triomphalisme néolibéral qui instaure le marché comme distributeur d'utilité sociale en créant un espace pour la reconnaissance des limites morales des marchés (pour ce qui est d'apporter la sécurité), subordonnant ainsi les objectifs économiques à des valeurs sociales.<sup>34</sup>

Une conception de la sécurité durable cherche précisément à réconcilier les besoins de sécurité sur le court terme (permettant aux individus de s'adapter et de vivre en confiance face aux menaces et aux risques) avec des objectifs à plus long terme (consistant à élaborer un système sécuritaire opérationnel, légitime et viable du point de vue normatif). Il en résulte que la durabilité des pratiques de sécurité dans une dimension publique nécessite non seulement la création d'une société juste aujourd'hui mais également la conception de dispositifs et de procédures qui assurent une justice (sociale) continue à l'avenir. Il faut pour cela être attentif à la capacité des mesures de sécurité à avoir des effets particuliers sur des groupes spécifiques ou à leur faire subir une discrimination indue, mais aussi être capable de réagir en fonction d'un contexte social, environnemental, économique, politique et juridique en constante évolution au sein duquel est mise en œuvre la sécurité. Une telle entreprise nécessite de considérer les principes de la justice et ceux de l'État de droit comme autant d'étapes vitales pour accéder à des formes et à des niveaux de sécurité légitimes et durables. Cela souligne la nécessité de répondre aux besoins sécuritaires sur le court terme, ce qui signifie vivre avec le risque et la menace dans des sociétés contemporaines où l'incertitude prévaut, sans engendrer d'injustices sociales ni amplifier les inégalités ou compromettre la sécurité future en générant de nouvelles sources d'insécurités.

En mettant en avant le concept de « sécurité durable », un programme de recherche futur devra relier les façons actuelles d'envisager la sécurité aux principes normatifs et aux valeurs essentielles de justice et de légitimité sociales, de manière à influencer sur le long terme le développement de cette sécurité. Ces principes et valeurs devront inclure une justice à la fois fondamentale et distributive ainsi que l'équité. Pour cela, il conviendra de soutenir les discours sur les droits de l'homme tout en étant attentif aux différences et aux

---

<sup>34</sup> M.J. Sandel (2012) *What Money Can't Buy: The Moral Limits of Markets*, Londres : Penguin.

interconnexions entre les droits de la personne et la sécurité (humaine). Une telle approche doit dépasser les relations binaires simplistes et les équilibres entre « sécurité » et « liberté » comme s'ils s'inscrivaient dans un simple principe hydraulique direct. Il sera également essentiel d'éviter toute présupposition selon laquelle les efforts visant à améliorer la sécurité mèneraient automatiquement à des violations liées aux droits et que le renforcement des droits conduirait à davantage d'insécurité.

En conclusion, la notion de « sécurité durable » nécessite d'être attentif tout d'abord aux dimensions temporelles et distributives de la sécurité, ensuite à la capacité des mesures sécuritaires à avoir des effets particuliers sur des groupes minoritaires spécifiques ou à leur faire subir des discriminations indues et enfin à la manière dont les voix minoritaires et les questions du genre sont fréquemment passées sous silence lors des débats sur la sécurité. Ce type d'approche doit chercher à comprendre la manière dont la sécurité est générée, par qui et selon quelles valeurs. Elle doit également tenter d'identifier les conditions dans lesquelles les pratiques sécuritaires peuvent passer du statut de cercle vicieux à celui de cercle vertueux, ainsi que les normes et les valeurs permettant la durabilité sur le long terme des mesures et des procédures sécuritaires. Par ailleurs, elle doit parvenir à une vision plus nuancée des interconnexions et des interactions entre sécurité et liberté. Enfin, le contexte est important. Une approche normative n'est pas suffisante. Afin d'étudier les éléments constitutifs d'une sécurité durable, il faut évidemment compléter les enquêtes normatives et analytiques concernant les logiques, les dynamiques et les attributs de la sécurité et des processus de sécurisation par un examen empirique solide et une interprétation critique des pratiques sécuritaires existantes et des expériences vécues dans des lieux spécifiques. Nous devons comprendre plus précisément « à quoi correspond la sécurité pour différents acteurs » en travaillant dans différents environnements.<sup>35</sup> À cet égard, un programme de recherche axé sur la sécurité durable devra interroger la manière selon laquelle les ambiguïtés, les paradoxes et les ironies soulignés dans cet article sont produits et influencés par des individus ordinaires dans des environnements habituels, ainsi que par les élites à des moments particuliers de l'Histoire, par le biais de projets sécuritaires spécifiques. Enfin, il faudra être extrêmement attentif aux implications des efforts sécuritaires actuels (et passés) pour les pratiques sécuritaires futures et aux forces sociales plus larges qui façonnent les insécurités de demain.

## **Conclusion**

J'ai voulu mettre en avant la façon dont le développement de nouvelles politiques de sécurité urbaine a fini par se mêler à différentes dynamiques contemporaines. Parmi ces dynamiques figurent, d'une part, les interdépendances et les interactions entre la criminalité et les autres risques sociaux et les institutions modernes (publiques) créées pour y répondre, ainsi qu'entre les phénomènes locaux et internationaux et, d'autre part, la façon dont les problèmes contemporains ont progressivement été capturés et observés à travers le prisme de la sécurité. Au cours de ce processus, le concept de sécurité s'est libéré de ses liens avec les menaces à la sécurité physique (définie de manière réductrice) pour inclure les peurs, les perceptions, les assurances, ainsi qu'un sentiment de bien-être. La sécurité a également coupé le cordon ombilical avec l'État-nation. De cette façon, la sécurité est à la fois sociale et liée à des questions d'identité et d'appartenance. Néanmoins, alors que nous avons cessé d'envisager et de vivre la sécurité comme simplement centrée autour de l'État, le rôle du marché et de la société civile a gagné en importance. La sécurité privée, à la fois en tant que produit et en tant qu'ensemble de pratiques, a fait éclater notre façon d'envisager la sécurité collective ainsi que les implications distributives pour les autres lorsque nous renforçons notre propre

---

<sup>35</sup> P. Ranasinghe (2013) "Discourse, Practice and the Production of the Polysemy of Security", *Theoretical Criminology*, 17(1) : 89-107, p. 104.

sécurité. Par conséquent, des dynamiques sécuritaires générées par la combinaison d'innovations au sein du marché et de pressions exercées par la société civile avec des évolutions de l'État ont encerclé de manière simultanée les protections juridiques des libertés civiles et permis que certains individus soient plus en sécurité que d'autres. Ces évolutions posent à leur tour des questions sur le long terme concernant la nature de l'ordre social et la légitimité des modalités de commandement et de gestion de la sécurité. Ainsi, le discours sécuritaire est devenu à la fois plus hétérogène, plus profond, progressivement englobant et plus conséquent par rapport à ses résultats sociétaux et distributifs.

J'ai contesté une vision de la sécurité conceptuellement hétérogène, envahissante et colonisatrice, mais qui demeure enracinée dans des préjugés tangibles et des risques mesurés pour la sécurité. De plus, j'ai tenté d'attirer l'attention sur le fait que la transformation de la sécurité en produit de consommation engendre précisément ce type de logique à la fois influente, superficielle et étendue. Dans le contexte actuel des politiques d'(in)sécurité et d'incertitude, on peut redouter que les sociétés ne soient en train d'affaiblir des libertés civiles qui leur sont chères et des normes constitutionnelles gagnées au prix de longues luttes, par le recours à différentes sortes de « contre-loi », dans le but d'intervenir le plus tôt possible afin d'empêcher nos démons inconnus de faire surface. Si une inaction délibérée face à des preuves de l'existence de risques éventuels importants et de préjudices irréversibles est bien entendu dangereuse, une réaction démesurée ainsi qu'un excès de sécurité peuvent parfois présenter des dangers plus importants encore, notamment lorsque ces éléments provoquent des effets indésirables et entraînent la consommation de ressources qui auraient pu être utilisées à des fins plus bénéfiques. Par conséquent, les interrelations entre sécurité et liberté constituent des enjeux contemporains cruciaux pour les États européens et leurs peuples. Les interrogations pour décider de donner la priorité aux peurs de qui, d'accorder de l'importance à la sécurité de qui et de sacrifier ou de compromettre les libertés de qui se trouvent (ou du moins devraient se trouver) au premier plan du débat politique. Ces débats normatifs sur les types de sécurité et d'ordre social impliqués dans les régimes de sécurité sont trop souvent laissés de côté dans la hâte de parvenir à une sécurité englobante illusoire. Pour répondre aux peurs et aux libertés, il incombe à ceux qui soutiennent des actions limitant les libertés au nom de leur propre sécurité (ou de la sécurité générale) de faire eux-aussi l'expérience du poids induit par les dynamiques sécuritaires et leur impact ne doit pas se limiter aux membres de groupes minoritaires identifiables, que ce soit de façon implicite ou par le biais d'une mise en œuvre différenciée. Ainsi, la sécurité ne doit pas être traitée comme un bien devant simplement être développé au maximum mais plutôt comme un état auquel parvenir autant que possible au même niveau pour tous. Cela nécessite de ne pas envisager la relation entre sécurité et liberté uniquement comme un équilibre entre des intérêts contraires mais comme une relation au sein de laquelle la sécurité constitue une plateforme destinée au bien-être et à l'autonomie humaine (pour l'exercice de la liberté) et où les principes de justice sociale sont envisagés comme des étapes normatives essentielles pour accéder à des formes et à des niveaux légitimes et durables de sécurité.